

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le trente janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Liliane DUBOIS, MM. Manoël DUDOUIT, Alain EUDES, Henri GAULARD, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Vincent LEBEDEL, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, Mme Jocelyne LEGRAND, MM. Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. David LORENCE, Philippe MARGRITE, Stéphane MARGRITE, Bruno MOISON, Laurent PIEN, Philippe PIRON, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Marc VALLETTE, Joël VAUDRU

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Bénédicte GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain EUDES, M. Gilles MALICOT qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Aline NOUET qui a donné pouvoir à Mme Jocelyne LEGRAND, M. Benoît PRECOURT, M. Guillaume VIGNET

Absents : Mme Emilie LAHONDES, M. François LETELLIER, Mme Sophie LOUISE, M. Sébastien MARIE

Secrétaire de séance : Mme Pierrette POUSSET

Date de convocation : 23 janvier 2020

Date d'affichage : 6 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 30

Pouvoirs : 3

Votants : 33

Délib. n°2020-002 : St-Lô Agglo - convention de fonds de concours relative à la révision allégée du PLU

La commune de Condé-sur-Vire avait prescrit une procédure de révision allégée de son PLU en octobre 2016. Cette révision avait pour objet de modifier le périmètre de la zone NCa, dédiée au fonctionnement de la carrière de matériaux gérée par l'entreprise TP Boutté, et permettre ainsi d'assurer le développement économique de l'entreprise.

La phase d'études a été initiée par la commune en 2016. Mais, à partir du 1^{er} janvier 2017, la compétence « documents d'urbanisme » a été transférée à St-Lô Agglo, en application de de la Loi NOTRe.

St-Lô Agglo a décidé de poursuivre la procédure de révision allégée et a repris le cours des études lancées par la commune.

Par délibération du 27/05/2017, St-Lô Agglo a décidé que le financement de l'évolution des documents d'urbanisme (modification ou révision) serait par principe partagé à parts égales (50/50) avec les communes concernées.

La procédure de révision est aujourd'hui terminée et validée par St-Lô Agglo.

Par courrier du 07/01/2020, St-Lô Agglo sollicite le versement d'un fonds de concours de 50 % du coût des études s'élevant à 5 411,92 € TTC, soit une participation de 2 705,96 € TTC pour la commune. Préalablement à la mise en paiement, il appartient aux deux parties de signer la convention de fonds de concours relative à cette affaire.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Approuver les termes de la convention par laquelle la commune s'engage à verser un fonds de concours de 2 705,96 € à Saint-Lô Agglo pour le financement des études de révision allégée de son PLU ;
- Autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour : 33	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

